

nant l'amendement proposé par mon honorable ami de Chambly-Verchères (M. Rainville). Si je le comprends bien, il propose de modifier l'alinéa "c" par la radiation des mots "d'autres travaux" et l'insertion à leur place des mots "des travaux agricoles, industriels ou autres". Le solliciteur général admettra, avec moi que ce sera de nature à limiter l'exemption. Les mots spécifiques que l'on emploie avant le mot "autres" guideront les tribunaux. Dans ce cas-ci "autres travaux" voudra dire un emploi d'un caractère semblable à celui déjà spécifié. Il me semble que le tribunal sera fort embarrassé parce qu'il y aura là une indication que le Parlement ne voulait accorder aucune exemption, excepté aux personnes employées à des travaux agricoles, industrielles ou autres du même genre. Mais il peut se présenter de nombreux emplois qui sont autant dans l'intérêt national, tout en étant d'une nature tout à fait différente et distincte de l'agriculture et de l'industrie. A moins que les banques aient un nombre suffisant d'employés pour faire leur besogne, il serait très difficile de faire marcher l'industrie. Sans la coopération des banques, les grandes fabriques ne pourraient pas marcher et il en est de même de la production des pommes de terres, de l'élevage des bestiaux, la culture du blé, la fabrication de la farine et ainsi de suite.

Sans les courtiers qui voient à ces affaires, les producteurs se trouveront dans une gêne considérable. Prenons la question du transport. Quel bénéfice y aurait-il à pousser la production industrielle ou agricole, à moins d'avoir sous la main les facilités nécessaires pour transporter ces produits sur les marchés du monde. Pour ces raisons, je crois qu'il n'est pas opportun de restreindre la portée de l'alinéa comme le propose l'honorable député. J'ai étudié avec soin cette question et j'en suis venu à la conclusion qu'il serait beaucoup mieux de laisser l'alinéa tel qu'il est et de laisser au tribunal le soin de dire si les travaux agricoles, mercantiles, industriels, des banques ou du transport dans lesquels est engagé le requérant sont d'intérêt national et si l'exemption doit être accordée.

Sir HERBERT AMES: On a parlé si souvent dans cette Chambre de l'insuffisance de la solde de nos soldats, que je crois qu'il serait à propos de bien connaître ce que nos soldats reçoivent.

Prenons, par exemple, le cas d'un homme marié, chargé de deux enfants et qui s'est enrôlé dans la province du Nouveau-Brunswick. Quelle est la rémunération totale que lui-même et sa famille ont touchée à

[L'hon. M. Pugsley.]

cause de son service outre-mer? D'abord, \$1.10 par jour, ce qui représente \$33 par mois. Sa femme a reçu, en outre, une allocation de famille de \$20. Le fonds patriotique du Nouveau-Brunswick lui verse en moyenne \$15 de plus.

M. NESBITT: Mais le fonds patriotique est purement volontaire et l'on ne devrait pas en tenir compte dans ce que les soldats sont censés recevoir.

Sir HERBERT AMES: Cela fait \$68. Le prix de la nourriture du soldat est évalué à 60 cents par jour, ce qui, en comptant 31 jours par mois, donne \$18.60 au plus. Ses vêtements, ses chaussures, son chapeau, son pardessus et tout ce dont il a besoin, lorsqu'il est en service, lui sont fournis; cela représente une dépense d'au moins \$10 par mois de plus. Donc, ce soldat et sa famille reçoivent directement ou indirectement, à cause des services qu'il rend à son pays, \$96.60, au moins, par mois, ce qui équivaut à \$3.10 par jour. Voilà ce que la population du Canada, prise dans son ensemble, paie au soldat marié du Nouveau-Brunswick, qui a une femme et deux enfants. On ne saurait prétendre que c'est insuffisant.

L'hon. M. PUGSLEY: Les salaires ne sont pas exorbitants au Nouveau-Brunswick. Ils sont censés être dans la moyenne. Preuve, par exemple, le chauffeur ordinaire qui n'a pas de famille. Il reçoit en moyenne de \$15 à \$20 par semaine, rémunération plus élevée que celle du soldat qui s'expose à la mort sur la ligne de feu.

M. BENNETT (Simcoe): Paie-t-on \$20 par semaine l'année durant?

L'hon. M. PUGSLEY: Oui, toute l'année. Le chauffeur reçoit, au moins, \$15 par semaine et beaucoup de ses camarades retirent de \$18 à \$20 par semaine. (Exclamations). Je puis dire que nous n'avons pas beaucoup de neige, au Nouveau-Brunswick, et que les automobiles y circulent en toute saison.

Un hon. DEPUTE: C'est un pays venteux, n'est-ce pas?

L'hon. M. PUGSLEY: Oui, nous sommes également favorisés sous ce rapport.

Sir HERBERT AMES: Dans ce cas, il s'agit de \$3.12 par jour, ce qui fait, en comptant 7 jours par semaine, une moyenne d'environ \$22 par semaine.

M. NESBITT: J'ai fait le même calcul que l'honorable député, mais les résultats diffèrent quelque peu de ceux qu'il vient de soumettre. Je sais bien que le soldat